

## **TPI D TAR SIL**

**DETARTRANT PROFESSIONNEL SOLUBILISANT SPECIFIQUE DES  
DEPOTS OU AGREGATS DE TARTRE SILICEUX.  
A USAGES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT**

### **PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION**

Préparation à base d'acides minéraux, inhibiteurs de corrosion, renferme de l'acide chlorhydrique et fluorhydrique.



### **CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES**

- |                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| - ETAT PHYSIQUE           | : Liquide.            |
| - MASSE VOLUMIQUE à 20° C | : 1125 g/l +/- 20g/l. |
| - REACTION CHIMIQUE       | : Acide.              |
| - pH à 5 %                | : Inférieur à 1.      |
| - ASPECT                  | : Limpide.            |
| - COULEUR                 | : Incolore            |

**SPÉCIAL  
DÉTARTRAGE  
CIRCUITS  
ACIER  
RENFERMANT  
TARTRES  
SILICEUX**

### **PROPRIÉTÉS PRINCIPALES**

- Produit concentré fortement acide.
- Miscible dans l'eau en toutes proportions.
- Spécifique des dépôts renfermant de la silice.
- Puissant solubilisant des dépôts calcaires, agrégats carbonatés siliceux, oxydes métalliques.
- Permet le détartrage de surfaces métalliques en réduisant par la présence de limiteurs d'attaque, les pertes de métal.
- S'utilise toujours dilué pour l'application par circulation de la solution dans le circuit à détartrer ou par trempage des surfaces à décaper.

S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

## MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS DE MAINTENANCES ET D'HYGIENE

Suite fiche technique **TPI D TAR SIL**

### MODES ET DOSES D'EMPLOI

**AVANT DE DÉBUTER TOUTE INTERVENTION : S'ÉQUIPER D'UNE COMBINAISON ANTI-ACIDE, DES GANTS, TABLIER, BOTTES ET PROTECTION VISUELLE SPÉCIAUX CONTRE LES PROJECTIONS ACIDES.**

#### 1. Détartrage de circuits thermiques, chaudières :

En circuit fermé à l'aide d'un groupe de détartage ou d'une pompe adaptée.

En fonction de l'épaisseur du tartre et de la nature du circuit, diluer dans l'eau à raison de 1 partie pour 4 à 5 parties d'eau. Dans les détartages de circuits très usagés, afin de ne pas fragiliser l'installation, commencer l'opération par la concentration la plus basse et augmenter progressivement celle-ci en vérifiant visuellement l'élimination du tartre.

**Nota important :** Au préalable, afin d'éviter tout risque de détérioration du circuit, il convient de retirer les instruments de mesure, thermomètres, manomètres, circulateurs, etc, pouvant être en contact avec la solution acide de détartage, et de prévoir des orifices de dégazage, la solubilisation du tartre s'accompagnant d'un dégagement de gaz.

Après application, rincer soigneusement les surfaces à l'eau claire. Faire suivre d'un rinçage neutralisant inhibiteur alcalin à la concentration de 2 à 3 %, puis du rinçage complet à l'eau claire.

2. Elimination des dépôts calcaires et siliceux : Dans le cas de bétons réalisés avec des sables à haute teneur en silice ou en silicates, détartage des matériels de travaux publics et de maçonnerie (plaques de coffrage, bétonnières, toupies, échafaudage...), selon l'épaisseur des dépôts et la nature du support, appliquer le produit dans l'eau à raison de 1 partie de produit pour 4 à 6 parties d'eau. Laisser agir le produit et effectuer un rinçage neutralisant complet.

### RECOMMANDATIONS



**DANGER**  
Contient de l'ACIDE  
CHLORHYDRIQUE et de  
l'ACIDE  
FLUORHYDRIQUE

**H301** Toxique en cas d'ingestion.  
**H311** Toxique par contact cutané.  
**H314** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
**H332** Nocif par inhalation.  
**H335** Peut irriter les voies respiratoires.  
**P260** Ne pas respirer les vapeurs.  
**P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
**P271** Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
**P301 + P310** EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
**P301 + P330 + P331** EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
**P303 + P361 + P353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
**P304 + P340** EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
**P305 + P351 + P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
**P501** Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

#### **PRÉCAUTIONS et CONTRE INDICATION :**

- Refermer l'emballage après chaque utilisation.
  - Ne pas mettre au contact des alliages légers ou inoxydables, alu anodisé, chromes, cuivres ou laitons, verre et surfaces sensibles aux nettoyants acides puissants.
  - Ne pas mélanger avec des produits alcalins, eau de javel.
  - Dans le cas de surfaces sensibles, effectuer un essai préalable dans un endroit caché, afin d'obtenir compatibilité du produit et concentration de la solution avec le support.
  - **Nota :** Rejets : En cas de fuite ou déversement accidentel vers l'égout, circonscrire l'écoulement et neutraliser à un point compris entre 5.50 et 8.50.
- Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

#### **Extrait conditions de vente :**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.